L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS ;
MERCREDI MATIN, 1er AVRIL.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLIII

AU LAPIN COURAGEUX !

(Suite.)

Le premier moment d'effervescence et d'enthousiasme passé, une réaction s'opéra parmi les hôtes habituels du *Lapin courageux*.

Ceux d'entre les consommateurs qui avaient assisté à l'exécution sommaire des bourgeois porteurs de faux-nez, c'est à dire la plus grande partie de ceux qui se tenaient dans le cabaret, dans la boutique du rez-de-chaussée, jugèrent prudent de ne pas attendre la fin de cet incident.

Les uns se retirèrent sans tambours ni trompettes.

Les autres étaient tout simplement montés à l'étage supérieur.

Nous laissons à penser ce qui se raconta du haut en bas de l'établissement du sieur Tournesol, au bout de deux minutes de conversations, d'allées et de venues.

Les cinq vigoureux débardeurs, qu'on avait commencé par prendre pour des lutteurs de la salle Montesquieu, étaient devenus peu à peu des géants dignes des contes de fées, des monstres plus terribles que ceux de la fable et de la mythologie.

Toujours est-il que grâce à la désertion de tous ses clients du rez-de-chaussée, le père Tournesol n'avait plus qu'à les servir, eux tous seuls dans ces deux pièces où se grouillait peu de temps auparavant une foule aussi idiote que mal choisie.

Cette réflexion ne consola pas le cabaretier. Mais au moment où il ouvrait la bouche pour se plaindre du scandale qui venait d'avoir lieu chez lui, une demi-douzaine de louis que le débardeur noir jeta sur la table changea sa mélancolie en gaîté communicative.

Quand nous dirons que tous les débardeurs se trouvaient de nouveau réunis auprès de la table sur laquelle était posé le second bischoff demandé, nous nous trompons.

Trois d'entre ses singuliers consommateurs seulement étaient restés là : le débardeur bleu, l'orange et le noir.

Le débardeur ponceau et le lilas avaient disparu à la faveur du tumulte.

Mouchette, quelque *grouillante* que fût sa nature, n'eût pas mieux demandé peut-être que de quitter la place à leur exemple ; mais le pierrot, son amphitryon, avait fortement insisté pour qu'il demeurât à ses côtés.

Le diablotin était resté.

Quant au domino, sombre et silencieux garde du corps de maître Pierrot, il n'avait pas quitté son poste, toute la bagarre durant.

C'était un compère de si redoutable apparence, que depuis l'épreuve tentée par le débardeur orange, personne ne s'était risqué jusqu'à lui pousser le coude en passant.

Bien que la générosité du débardeur noir eût déridé l'honnête François Tournesol et l'eût consolé du vide opéré dans son rez-de-chaussée, il n'était pas tranquille.

Depuis quelques instants, le calme se rétablissait aussi au premier étage.

Les cabinets particuliers devenaient muets, eux qui d'ordinaire n'étaient que sourds et aveugles.

Tous les soupeurs, tous les buveurs, masques et bourgeois, descendaient silencieusement le double escalier en spirale conduisant d'un côté rue de Malte, de l'autre rue d'Angoulême, et semblaient avoir grande hâte de quitter la maison du *Lapin courageux*.

Tournesol se creusait le cerveau pour deviner, pour chercher à comprendre la raison de cette désertion en masse.

S'il l'eût demandée au débardeur lilas, celui-ci la lui aurait peut-être donnée, car, dès qu'il fut rentré dans la salle du rez-de-chaussée, il s'approcha du débardeur noir, et se penchant à son oreille, il lui murmura ces trois mots :

— Tout va bien.

Peu après, le débardeur ponceau parut à la porte de la rue d'Angoulême :

— Ils approchent ! fit-il, en opérant de la même façon que le lilas.

— Combien sont-ils ?

— Une quinzaine d'hommes, au moins.

— Bien. Et *lui*, est-il avec eux ?

— Il marche aux côtés de M. Jules.

— A sa droite ?

— Oui.

— Ah ! monsieur Jules ! monsieur Jules ! fit le débardeur noir avec un accent de menace terrible, vous jouez avec le feu. Vous serez brûlé.

— Quels sont les ordres ? demande le ponceau.

— Les mêmes. Tous nos hommes sont placés, n'est-ce pas ? répondit le chef ou celui qui paraissait l'être.

— Chacun est à son poste.

— Et les.... les mouches ? continua le débardeur noir avec un sourire dédaigneux.

— Elles préparent contre nous leurs aiguillons les plus acérés.

— La lutte sera donc ?....

— Mortelle.

— Pour qui ? répartit le débardeur noir. Toutes réflexions faites, messieurs, ne frappez que pour défendre votre vie, ajouta-t-il. Le sang de ces misérables salirait nos mains. Ne tuez qu'à la dernière extrémité.

— Nous obéirons.

— Allez, et attendez le signal.

— Mais vous ?

— Moi, je reste ici.

— Prenez garde ! tout le danger sera pour vous.

— Vous en aurez votre part, messieurs : pas de jalousie ! dit le débardeur noir en riant.

Puis il ajouta avec un accent de suprême autorité :

— Ici est le poste d'honneur. Ce sera le mien.

— Allez-vous donc demeurer seul ici ? demandèrent les deux débardeurs ponceau et lilas avec inquiétude.

— Non pas ; je garde la *Cigale* !

Le débardeur orange se dressa vivement sur les solides poteaux qui lui servaient de jambes, et se frotta les mains de façon à en faire craquer toutes les jointures.

— Et ces trois personnages-là ? demanda tout bas le lilas au noir, en lui désignant le pierrot, le diablotin et le domino. Ces trois-là, qu'en faites-vous ?

— Ne vous en occupez pas. Ils ne se mettront pas contre nous, s'ils se mêlent de la chose.

— Vous en êtes sûr ?

— Allez en paix.... et sur votre tête.... n'agissez pas, ne bougez pas avant le signal convenu.

Le débardeur bleu, le lilas et le ponceau quittèrent le cabaret.

En sortant, le bleu dit à Tournesol :

— Patron, nous voulons souper.

— C'est facile.

— Avez-vous un cabinet libre ?

— Hélas ! je crains bien qu'il y en ait plus d'un, soupira le Provençal.

— Indiquez-le nous.

— Montez, messieurs. Les garçons sont au premier, et....

— Non pas, non pas, riposta vivement le débardeur bleu, je désire que vous le choisissiez vous-même.

— Comme il vous plaira.

Et le digne M. Tournesol s'engagea d'un air pensif dans l'escalier, à la suite des trois masques, qui le surveillaient du coin de l'œil.

Il était évident que, malgré leur façon de jeter l'or par-dessus les tables, le cabaretier provençal n'avait pas la moindre confiance dans ces hôtes mystérieux.

Il fut sur le point de retourner sur ses pas et de redescendre à son comptoir.

Mais une interrogation menaçante du débardeur bleu le rappela à l'ordre.

Maître Tournesol comprit qu'il n'était plus le maître chez lui.

Il se résigna et ne redescendit point.

Donc, au rez de chaussée, il ne restait plus que cinq personnes : le débardeur noir, — l'orange, — le pierrot, — le diablotin — et le domino.

Ce dernier ne s'occupait en aucune façon de ce qui se passait autour de lui.

Les bras croisés sur sa poitrine, les yeux fixés sur le pierrot, il attendait.

Sur un signe de son chef, le débardeur orange s'approcha du diablotin, et le prenant dans ses bras comme une nourrice prend son nourrisson, il lui parla quelques instans dans un coin.

Le gamin écoutait le géant avec un étonnement croissant.

De temps en temps, on l'entendait pousser quelques exclamations, comme celle-ci :

— Ah ! ça ! mais......il parle comme un homme !......De l'éloquence, à présent !......Cré nom ! quelle plaidoirie !

Et puis, sans répondre à son gigantesque interlocuteur, l'enfant chantonnait, selon sa détestable habitude :

Ah ! si Pacline t'entendait,
Si mer' Pacline t'entendait !

Toujours est-il que la faconde de la Cigale, le débardeur orange, décida le gamin, qui, du reste, ne demandait pas mieux que de se laisser entraîner.

Toutes ses sympathies étaient acquises à son [illegible], comme il l'appelait le plus souvent.

— Ainsi, je puis compter sur toi ? fit le géant en forme de conclusion.

— Oui, nonoucle !

— Tu comprends à quoi tu t'engages ?

— Je le comprends si bien, mon bonhomme, que je le comprends bien mieux que toi.

— Moumouche ! gronda le débardeur orange.

— De quoi ! tu n'as parlé qu'à moi....j'ai deviné le reste.... Faut-il pas que je me pose en [illegible], et que je n'aie pas l'air de savoir à quoi [illegible] tenir ? Je n'aime pas qu'on fasse joujou avec [illegible] de la finesse, pas trop n'en faut. Alors y, maintenant.

— C'est convenu ! redemanda la Cigale, qui voulait être bien certain du consentement de Mouchette ?

— Archi-convenu !

Quand je ferai......
Pierr' ouitch !
Deux fois.
Oui.

Crac ! une.... deux, ce sera fait, répliqua vivement l'avorton. Mais crois-moi, nonoucle, de la confiance !..... sinon, quand ça me plaira, je tournerai casaque. Et à qui la faute ?

— Suis-je le maître ? demanda brusquement le géant, qui se faisait violence pour ne pas parler franc au gamin, dont il aurait répondu corps pour corps.

— C'est vrai ; t'as raison, Goliath !

Et Monchette se dégagea des bras de la Cigale, en répétant :

— C'est entendu : je t'appartiens.

De ce côté, pendant que le colosse recrutait Mouchette, le débardeur noir avait fait une nouvelle tentative auprès du pierrot pour le décider à se retirer.

Cela fut vainement.

Il pria, il supplia.

Le pierrot lui riait au nez, se contentant de lui répondre :

— Vous restez, je reste ! Partez, je vous suis ! Je suis venu pour voir, je verrai, pour savoir, je saurai. Ma présence vous gêne, mon bel ami. J'en suis désespéré ; mais rien ne changera ma volonté.

— J'ai fait ce que je devais ! murmura le débardeur noir, qui se dirigea vers la porte de la rue pour examiner si les gens annoncés par un des siens étaient encore éloignés du *Lapin courageux*.

Mais la porte s'ouvrit brusquement.

Une troupe d'individus costumés, masqués, avinés pour la plupart, fit irruption dans le cabaret.

Ils étaient une douzaine.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Mercredi, le 1er avril 1868.

Nous avons eu encore hier une belle journée ; si les affaires s'accordaient avec le temps, nous n'aurions rien de mieux à désirer.

Les produits, par les arrivages d'hier, se classent ainsi : 104 balles de coton et 125 têtes de bétail, par le *Starlight*, des Opelousas ; 120 balles de coton, 388 peaux et 10 bœufs, par le *Blackford*, des Opelousas ; 768 balles de coton, par le *Richmond*, du haut de la rivière Rouge ; 834 balles de coton et 43 têtes de bétail, par le *Wild Wagoner*, de Natchez ; 540 balles de coton, par le *Starlight*, de Jefferson ; et autres produits par le *Powell* et le *Gilmore*, de Bayou Lafourche, et par l'*Aloe*, du bas de la Côte.

EXPÉDITIONS. — On compte deux bons chargements, un par le *Bismark*, pour St-Louis, et l'autre par le *New Era*, pour Jefferson.

A Louisville, le 30 mars, l'Ohio continuait à monter.

A MI MAT. — Tous les bateaux à vapeur du port avaient hier leurs pavillons à mi-mât, en signe de deuil, à cause de la mort du capitaine Charles E. Marshall. C'était un des vétérans du fleuve, ayant passé quarante années de sa vie à naviguer sur la rivière Rouge. Son enterrement a eu lieu hier après-midi ; une foule d'amis ont suivi ses dépouilles à leur dernière demeure.

ATTENTION, EXPÉDITEURS ! — Le bateau à vapeur *Starlight*, capitaine Gus. E. Loualllier, (M. Kennison, commis), partira ce soir à 5 heures précises. Inutile de répéter qu'avec Messieurs Louallier et Kennison, on ne peut que voyager confortablement. Le fret doit être de bonne heure sur le wharf, et les passagers feront bien de ne pas manquer l'heure du départ, car le capitaine Louallier est renommé pour son exactitude.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
QUINCAILLERIE,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
Nouvelle-Orléans.
Établie en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
Nouvelle-Orléans.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,
Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth. Charrues de champs de sucre, &c., de Baldwin, Black & Co.
Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de COUTELLERIE ET DE FUSILS,
SLOCOMB, BALDWIN & CO., Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.
15 mars—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868..........$546,523 42

Savoir :		
Primes d'incendie	$256 272 57	
Primes de mer	181 153 70	
Primes de rivières	109,097 15	
		$546,523 42
En moins :		
Primes remboursées	$ 5 859 75	
Primes non expirées	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes		$502,518 67
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	$ 62,597 26	
Pertes sur mer	184,872 79	
Pertes sur les rivières	94,592 19	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip	54,348 65	
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80	
		$491,210 78
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,217 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir :

Placé en propriétés foncières	$48,898 11
Hypothèques sur propriétés foncières	79,019 30
Placé en bons de la ville et autres bons	54,920 00
Placé en actions de banques et autres actions	123,865 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	135,362 00
Prêts garantis	18 200 00
Billets à recevoir	43,896 88
Primes en voie de perception	97,262 71
Encaisse	111,513 49
	$737,599 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —
Charles Briggs, A. R. Montgomery, Ant. Carrière, A. Lecourt, Geo. A. Fosdick, Frank Williams, R. Brugier, Thomas Byrne, Chas Lafitte, John Thornhill, John S. Maunsell, W. A. Violett, P. Anderson, Hugh McDonald, Alfred Kearny, Wm. M. Pinckard, A. Frerichs, John S. Wallis, George W. Dunbar, George Foster, E. F. Stockmeyer, Andrew Stewart, Geo. W. Hynson, L. S. Pothier, Arch'd Montgomery, John Nixon, Jr, Henry J. Vose, F. Piaggio, E. Marquez, James Gallier, Chas. Wetshaar, Rudolph Sieg, H. F. Given.
24 mars

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,
39......Rue Carondelet......39
Nouvelle-Orléans.
Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.
Montant des primes reçues la première année de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 42.
—ACTIF—
Le 9 avril 1867..............$546,916 91.
Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.
MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
James Hewitt, J. J. Warren, W. A. Johnson, Wm Ball, J. W. Burbridge, Robert Pitkin, Jno I. Noble, Alfred H. Isaacson, Moses Greenwood, Rich'd Milliken, Alfred S. Huntington, Sam'l E. Moore, Hugh McColl, Wm H. Henning, Marshall J. Smith, Thos M. Scott, L. Caulfield, Joseph Block, John Chaffe, J. B. Jennings, L. H. Terry, S. T. Buckner, Jos D. Blair, H. H. Ware, Sam'l Friedlander.
4oc—6m

Compagnie d'Assurance Nationale
Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.
BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)
WM. WHANN......Président
LOUIS SCHNEIDER......Vice-Président
E. N. GANUCHEAU......Secrétaire
— Directeurs —
S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER, A. S. MANSFIELD, WM. WHANN, D. C. McCAN, J. M. LAPEYRE, W. W. HOWE, B. L. MILLAUDON, GEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH, J. F. H. GRACE.
La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, au Bureau des Assurances de cette ville. 12 oct—1a

Wm. B. MORRIS & Co,
AGENCE D'ASSURANCE.
37..........Carondelet..........37
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif..........$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif..........$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
19 sept—1an

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA, Propriétaire.
8 fév—1an

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste,
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD,
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE.
8 jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.
SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,
No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.
Avances faites sur consignations. 21 jan—1an

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
15..........Rue Carondelet..........15
Se charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL, Rue de la Commune No 164.
1sia—1 an

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE
HAY & MEHLE,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.
Rue du Commerce, 62 (44)
15janv—3m Nlle-Orléans

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
14 déc—6m Au coin des rues Delord et Foucher.

FONDERIE DE LEEDS
[ÉTABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

SPECTACLES.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Lundi soir, 30 Mars 1868,
ET TOUS LES SOIRS ET LE SAMEDI A MIDI.

LES TROIS ÈRES.
1866. 1868 1876.
Le Passé. Le Présent. L'Avenir.
Pièce écrite expressément pour l'Académie de Musique, par E. DURIVAGE.

Première apparition, depuis leur retour de Cuba de Mlle AMELIA CARNIAGGIA, DELEHANTY et HENGLER, HARRY BLOODGOOD, CARTER et SCHOOLCRAFT, RYMAN, DICK PARKER, STEWART, BANKER, Mlles NELLIE TAYLOR et ST.-CLAIR, Mlles LUCIE et SALLIE CLINETOP, et toute la Troupe Mammoth dans les programmes à grand effet, et variés.

Représentation tous les soirs et le Samedi à midi.
Voir les affiches du jour. 29 mars

RÉOUVERTURE DU Musée Crescent City,
DIX MILLE CURIOSITÉS.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 avec
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 193
Passage d'entrepont...... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, et le voyageur a l'avantage pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passages s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt.	Lemarié....Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	"	Bocandé....Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....Samedi 2 mai.
PEREIRE,	"	Duchesne....Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE.
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS.
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs americains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
8nov 112 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110. Aller et retour. $175.
New York à Londres $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.
Le Steamer GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures du soir.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres..........$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.
Le steamer GEN. GRANT partira SAMEDI, 11 avril.
26fév

Pour New York. directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.
Le steamer MARIPOSA, Kimble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures P. M.,
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour L'VERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41
4 mai—1a

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, SAMEDI, 4 avril 1868—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey ; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, samedi à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse Pointe, St. Martinville, Fort Brand, et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche. Il prendra également du fret pour Simsport, Chur [illegible] tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord 1er avril

BATEAU RÉGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NLLE-ORLÉANS, DE LA CÔTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin ; il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA CÔTE Et de LAFOURCHE.
LAFOURCHE..........Capitaine Barano.
Le Mercredi..........à 5 heures du soir.
Le Dimanche..........à 8 heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à A. C. GODDIN.
20 mars—1m

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.
JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3mo

GRAND CHEMIN DE FER DE LA **Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rattachera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.
Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1erdec

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
LE Bureau de la Compagnie est ouvert au No 15, rue DAUPHINE, entre CANAL et DOUANE, pour la transaction des affaires.
GEORGE CLARK, Président. JULES BENIT, Secrétaire.
13 mars—1m
La Tribune est priée de copier en français.

J. Hernandez,
COURTIER,
11..........rue Carondelet..........11
A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 7 fév—3m

VENTES JUDICIAIRES.

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS O'ROURKE.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre terrains situés dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize de l'ilet No trente-trois (33) lequel est borné par les Avenues Pacific et Elmire et les rues Decatur et De'Armas, suivant plan dressé par T. Thompson, ci-devant arpenteur, le 7 de mars 1849 et déposé en l'étude de J. Grahan, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesurent chacun, trente deux pieds trois pouces de face à l'Avenue Elmire sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ; la propriété aire de la dite propriété l'ayant abandonnée ainsi qu'il est allégué par le demandeur, lequel réclame sur icelle la somme de quatre cent trente piastres ($430 00) avec intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter du 21 de décembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilège et hypothèque de vendeur sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1er 9 17 25 et 2 m

LOUISA HARE, vs JAS. H. WEST.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,780—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—

Un certain terrain situé dans l'ilet borné par les rues Nayades, Prytanie Clio et Frato, dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 6 de juin 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, sous le No 21.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Nayades sur une profondeur de cent trente-cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, cent cinq pieds trois pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Un, et mesurant sur une ligne parallèle à la rue Nayades, cinq pieds et six lignes et s'étendant en profondeur, de la dite ligne, trente pieds trois pouces et quatre lignes et mesure en fin trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif
1er av il—1,9,17,25, mai 2 de la paroisse d'Orléans.

GEO. RULEFF vs P. S. NUGENT & al.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,292—En vertu de trois writs de fieri facias contre la ville de la Nouvelle-Orléans en faveur de Jotham Potter Geo. Ruleff et —— McKee, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Douane, Front, Wells et Crossman, l'un des dits terrains a une façade sur chacune des trois rues dernièrement mentionnées, mesurant vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face sur les dites rues Wells et Front, respectivement, sur la profondeur et façade de cent vingt pieds sur la dite rue Crossman. Les autres deux terrains sont contigus du côté de la rue de la Douane au susdit terrain et mesurent chacun, vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Wells les mêmes dimensions sur la rue Front, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 9 17,25,—2 mai.

H. HOLTZ vs F. STUMP.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,846—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Huit et Neuf dans l'ilet borné par les rues St-André, Joséphine et White, et l'Avenue Franklin, d'après un plan dressé par J. N. De Pouilly, architecte, daté du 5 mars 1860 et déposé en l'étude de J. W. Bredelove, ci-devant notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue St-André sur quatre-vingts pieds un pouce de profondeur—Le No Neuf forme l'angle de l'Avenue Franklin et de la rue St-André.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn et autres, suivant acte au rapport du dit notaire Breedlove, en date du 17 d'avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril - 1,9,17,25—mai 2

Edward Watts vs James Reed.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,561 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1854 et déposé en l'étude de J. R. Bogardus, architecte au bureau du Régistrateur de la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent conjointement, savoir : chacun vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant sur chaque terrain, en une maison basse double, en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—9 17 25 mai 2

POWERS & CO vs UN LOT DE GRATTOIRS.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,731—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept avril 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de grattoirs aujourd'hui emmagasinés aux entrepôts de Powers & Co, rue Fulton, près le Marché Ste Marie, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

La dame A. EAST vs le Dr A. L. EAST, son époux.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,980—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier d'avril 1868 à 10 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux, situé rue St Charles, près celle de la Commune, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi—tous les droits titres et intérêts du défendeur au bail du magasin No 52 rue St-Charles, étant la moitié du côté de la rue de la Commune. Le dit bail étant pour deux années à compter du 1er novembre 1866, à raison de $1,671, 50 l'an.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance, et la balance du prix, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 mars—21,24,27,29—av 1

WILLIAM ALTHAUS, agent, vs MOLLIE HUTCHINS.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 4 heures et demie P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles transportés de la maison située à l'angle des rues de la Douane et du Bassin, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24,27,29—1 4 avril.

Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif.

Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de Davis Woolf.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 30,289 En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette) désignés par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 6 de juin 1852, et mesurant chacun vingt-deux pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sur quatre vingts pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit Davis Woolf en a faite d'Elijah Liberman, suivant acte au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages ; le No 172 (est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1869 à raison de $150 par mois), et le No 172 1/2 (est inoccupé), sur la rue Poydras.

Conditions : L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3, daté du 3 août 1866 et payable à un an de date, avec intérêt ; assumera le paiement de deux billets de la somme de $5,666 66 2/3 chacun, datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de leur date jusqu'à parfait paiement. Lesdits trois billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur ladite propriété. Ledit acquéreur assumera toutes autres obligations en prendra ses différentes reversions, et pourra payer au comptant le prix de l'adjudication, l'acquéreur fournira son billet par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du jour de l'adjudication et payable à deux ans de date, portant intérêt à huit pour cent, et garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant du dit billet ou de ceux dont le paiement serait assumé ou d'une partie d'iceux, l'acquéreur devra payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat. Les bâtisses et améliorations sur lesdits deux terrains, devront être assurées contre les risques du feu pour la somme de quinze mille piastres ($15,000 00) et la police devra être transférée aux porteurs desdits billets jusqu'à leur paiement définitif.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—1,9,17,25 avril

JOSEPH J. MARION vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 21,461. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre sise dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent huit toises, quatre pieds et cinq pouces de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de onze cents pieds plus ou moins, ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 25 de novembre 1867, portant vente de la dite propriété par le demandeur au défendeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24mars—1,9,17,25av

WALLACE & Co. vs. HARLOW J. PHELPS.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,560.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Harlow J. Phelps, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Philip et Première, désignés par les numéros de Un à Huit, inclusivement, suivant plan dressé, sous le No 109, en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir : les Nos de Un à Six, chacun trente pieds cinq pouces de face à la rue des Magasins, les mêmes dimensions derrière et cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Première et des Magasins. Les Nos Sept et Huit forment un seul terrain qui mesure deux cent vingt sept pieds six pouces de face à la rue Première sur cent quarante pieds cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24—av 1 9 17 25

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix :
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine ; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique,

DE BILLETS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES, TRAITES ET ACTIONS DU "CRESCENT CITY BANK."

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre du "Crescent City Bank." Compagnie incorporée, et pour le compte de qui il appartiendra, les billets, traites et actions qui suivent—

	TIREURS.	ENDOSSEURS.	ÉCHÉANCES.		MONTANTS.
1o	Adams Benj J (B)	Fellowes & Co	14 mai	1862	$21000 00
2o	Archer R T & A B (C F)	Eux-mêmes	17 novembre	1861	5000 00
3o	Archer R T & A B (C&E)	Eux mêmes	16 décembre	1861	5000 00
4o	Archer R T & A B (C&E)	Eux mêmes	16 janvier	1862	5000 00
5o	Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 février	1862	5000 00
6o	Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
7o	Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
8o	Bosley W S (B)	H Kendall Carter	20 mars	1862	2368 45
9o	Bratton S E (A)	Arnb S Dobbins	10 novembre	1862	7333 33
10o	Balfour Jas R	Nugent & Co	11 mars	1861	750 00
11o	Bass Eugenia P (B)	Fellowes & Co	21 novembre	1861	2780 00
12o	Clark C K	Lui-même	23 mars	1860	3456 85
13o	Corbin S P (B&E)	John D Imboden	1er février	1862	4539 37
14o	Corbin S P (B&F)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1861	3889 50
15o	Corbin S P (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1862	3889 50
16o	Coleman W D (B)	L R Coleman	15 juin	1862	4000 00
17o	Cuny A H (traite)	Hays, Sanders & Co	4 novembre	1861	1650 00
18o	Calhoun N D (B)	S O N-lson & C8	3 mars	1862	5000 00
19o	Clark John S (B)	W H B Croswell & Wright et Allen	26 janvier	1862	1166 67
20o	Dobbins A S (B)	R P Rankins & Coleman, Britton, Withers, lig.		1863	5000 00
21o	Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Balance due		2667 00
22o	Dupré Henrietta (A&E)	W D Carter	Comme ci-dessus		2667 00
23o	Evans L et Shilby M D (C)	J J Person & Co	13 février	1862	4648 38
24o	Feltus H J & A M (C)	J J Person & Co	7 avril	1862	2500 00
25o	Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 février	1862	5000 00
26o	Feltus A M (C)	J J Person & Co	18 janvier	1862	4546 10
27o	Fellowes C (B&E)	Lui-même	13 octobre	1862	4322 42
28o	Fellowes C (B&E)	Lui-même	15 décembre	1861	5000 00
29o	Fisher Henry	R Wells	21 décembre	1862	6000 00
30o	Foster S M	Thomas Fellows	22 janvier	1850	1500 00
31o	Hardeman D (B)	Coleman, Britton & Withers	23 avril	1862	5984 80
32o	Imboden J D (B)	J J Person	17 février	1862	3356 47
33o	Gibson C W (traite)	C W Gibson	15 novembre	1861	1101 75
34o	Jackson Henry (B&E)	Hayes & Sanders	1er décembre	1861	792 35
35o	Killian George (C)	J J Person	13 janvier	1862	2492 76
36o	Kline J C (B)	J J Person & Co	16 janvier	1862	2285 28
37o	King J C & Prosper (B&D)	Rhorer & Zunts	10 janvier	1862	2312 32
38o	King T S N & Ella K Newson (B)				
		Bartley, Johnson & Co	11 octobre	1863	1585 00
		Lui-même	19 février	1862	6421 73
39o	Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6620 78
40o	Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	8762 65
41o	Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6877 09
42o	Martin W H (C)	J J Person & Co	15 février	1862	2580 13
43o	Martin W H (C)	J J Person	7 février	1862	4000 00
44o	Miller F H (B)	S O Nelson & Co	25 janvier	1862	5000 00
45o	Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co	25 février	1861	10000 00
46o	Nelson S O (BE) —Nota.	Int. payé jusq. 1er mai 1862			
47o	Parkinson R	S F R Abbay	16 janvier	1863	4093 41
48o	Patton J W (traite)(B)	Lui-même	26 décembre	1861	1300 00
49o	Parker J B (BE)	H Kendall Carter	1er mars	1862	6514 06
50o	Reynolds S F (BD)	J J Person & Co	10 décembre	1861	1697 82
51o	Ross J R & W E	H Kendall Carter & Co	13 mars	1862	2645 00
52o	Routh John (B)	W E Leverich	20 octobre	1862	5006 00
53o	Routh Cath'ine R	Fellowes & Co	15 novembre	1861	3449 28
54o	Smith W F (B&E)	Lui même	16 novembre	1861	5000 00
55o	Smith W F (B&E)	Lui même	3 décembre	1861	5 00 00
56o	Smith W F (B&E)	Lui-même	19 janvier	1862	5000 00
57o	Smith W F (B&E)	Lui-même	12 mars	1862	5000 00
58o	Smith W F (C&E)	Lui-même	16 mars	1862	5000 00
59o	Smith W F (C&E)	Lui-même	20 décembre	1861	5000 00
60o	Smith W F (C&E)	Lui-même	28 janvier	1862	5000 00
61o	Simmons W A (B&E)	Lui-même	9 février	1862	5000 00
62o	Seaver Whitty M (B & E)	H Kendall Carter	4 mars	1862	5274 96
63o	Shelby Jno K	Lui-même	1er mars	1862	2780 00
	& Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
64o	Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
65o	Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 janvier	1862	3000 00
66o	Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 février	1862	5000 00
67o	Thompson W L & John H Martin (B)	Fellowes & Co	18 décembre	1861	1632 81
68o	Tillman Louis (B)	Coleman, Britton & Withers	16 décembre	1860	1200 00
69o	Ventress W C S (B)	J J Person & Co	16 février	1862	4250 21
70o	Vaubibber & Co H (B)	A J Tully & Co	9 décembre	1860	4750 00
71o	Walker Saml. R (C)	J J Person & Co	10 mars	1861	3000 00
72o	Wibray Thos. L	J C Bogart	10 décembre	1861	1800 00
73o	Wright S & Geo S (C)	J J Person & Co	20 décembre	1861	6000 00
74o	Wiggilton E J (B)	Fellowes & Co	16 février	1861	5320 95
75o	Woolfolk J B	Lui-même	13 juin	1862	4868 60
76o	Yerger Alex. (traite)	Wm Yerger	12 janvier	1861	2220 34
77o	Ross J J (B)	Fellowes & Co	15 mars	1862	3610 18
78o	Greenfield T	4 billets datés Nouvelle-Orléans 9 novembre 1860, payables le 10 juillet 1861 ; 10 octobre 1861 ; 10 novembre 1861 et 10 décembre 1861, tirés à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt de la maturité. $5000 00 chaque..........			$20 000 00
		Payé en acompte...			15,000 55
79o	Lee Bushrod W	Billet à l'ordre d'Alfred O. Douglass, dû le 25 janvier 1861. Jugement obtenu pour $8990 56 avec intérêt à 8 0/0, du 15 avril 1867.		balance	4890 45
80o	Logan Daniel P	Deux billets datés du 5 novembre 1860 pour $5000 00 avec intérêt à 8 0/0 après maturité. Payé en accompte 4111 03			8890 56
			Balance due		5888 97

STOCKS.

DESCRIPTION.	DATE.		Nos D'ACTIONS.	Acc payé.
365 Bura Bura Copper Comp	8 novembre	1861	20	$ 100 00
166 Polk County	19 décembre	1860	25	"
167 "	19 décembre	1860	25	"
1407 Banque de la Nlle-Orléans	23 juillet	1862	60	"
1024 "	9 juillet	1856	50	"
1 Crescent City Banque	5 février	1856	50	"
2 "	5 février	1858	50	"
120 "	3 mars	1858	10	"
27 Southern Oil Comp.	27 mai	1857	10	"
74 "	1er juillet	1858	50	"
			310 actions.	

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.
Mem.
A Billets portant 6 0/0 d'intérêt.
B Billets portant 8 0/0 d'intérêt.
C Billets portant 10 0/0 d'intérêt.
D Billets assurés par jugement.
E Assurés par hypothèque.
Des informations complètes peuvent être obtenues au bureau de l'encanteur, No 86 rue Bienville.
22 mars—24, 31—4 av.

PAR CHARLES E. FORTIER

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,296—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur. Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

JEUDI, 2 avril 1868 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 mars 1868, les billets suivants abandonnés par les insolvables à leurs créanciers, savoir :

Tireurs.	Dates.		Echéances.		Endosseurs et accepteurs	Montant.
J T Andrews	Montgomery 12 avril	1861	12/15 avril	1862	John Buckingham & Co	$ 690 00
P Bethea	Grand Gulf 1er janvier	1861	1/4 avril	1862	John Buckingham & Co	616 21
P & M C Bethea	Port Gibson 28 février	1859	1/4 mars	1860		250 10
Wm Barnes	Burtenton 1er mai	1862	1/4 février	1862		2604 15
do	Burtenton 28 avril	1861	1/4 janvier	1862		1905 10
do	Burtenton 12 décembre	1861	2/5 juin	1862		341 85
A Bienvenu	Nlle-Orléans 2 juin	1861	3/6 juin	1862		574 80
John Bobo	Grand Gulf 17 février	1860	[illegible]			[illegible]
M W Bland	Nouvelle-Orléans 11 jan	1861	[illegible]			[illegible]
B H Beauchamp & Co	Utica 29 juin	1861	[illegible]			[illegible]
do						
John Buckingham & Co	Grand Gulf 12 mai	1860	[illegible]			[illegible]
do						
do						
John Cook	Utica 25 février	1861	[illegible]		J W Champlin & Co	[illegible]
M J Caston	Utica 6 février	1862				
Wm Clark	Rocky Springs 1er mai	1861				
John Cook	Utica 11 janvier	1862				
A N Darden	27 février	1862				
do	20 décembre	1860				
N O. Delta Paper Co	Nlle-Orléans 22 déc	1860			J W Champlin & Co	
L W Dieharous	Grand Gulf 4 janvier	1862			Bou-sigre par LC Duncan	
Dudley & Mimms	Utica 1er février	1860			John Buckingham & Co	
M B Eskridge	Crittenden 25 février	1862			B H Beauchamp & Co	
Hayward & Foote	Cayuga 10 janvier	1861				
R G Foster	Burtenton 22 avril	1862				
W A Greenlee	Beach Grove 17 janvier	1861			J W Champlin & Co	
C E Hooker	Jackson, Miss, 1er août	1861				
C E Hooker						
James Hagan						
D Hansbrough	Sunflower 31 décembre	1861				
Thos J Hicks-bins	Brook Haven 5 août	1861				
Thos J Hicks-bins	Cayuga 16 février	1861				
L J Johnson, Geo Henderson et Robert Strong	Cayuga 27 septembre	1859				
Charlotte Jacquess	Grand Gulf 3 mai	1861			John Buckingham & Co	
Thos K Knowland	Warrenton 7 mai	1862				
Geo W Kelly	Utica 3 juin	1862				
James W Lee	Grand Gulf 2 février	1862				
Wm K McDonald	Utica 1er février	1862				
Wm McDonald	Pine Bluff, Miss, 18 jan	1861				
Philip Meyers	15 avril	1861				
Elijah Marble	Utica 8 juin					
James Marble						
McAlpine & Bridewell	Helena Ark, 15 mars	1861			John Buckingham & Co	
C M McAlpine	Grand Gulf 1er avril	1861			L C Bridewell	
Samuel McClellan	Helena, Ark, 13 mars	1861				
G W & Mary C Ritchie	Grand Gulf 24 février	1861				
W R Rugg						
J T Vick	Tensas Parish 7 mai	1862				
Thomas H Wheeler	Warsaw 19 avril	1862				
T C & Susan Williams	Hazlehurst 7 mai	1862				
D O Walker & Co	Claiborne 15 mai	1861			John Buckingham & Co	
Ann C Cole	Warrenton 1er juillet	1861				
John Gordon	Nlle-Orléans 11 février	1861			Cutrer Harrison & Co	
S B Humphreys	22 juin	1861			John Buckingham & Co	
Jas M & Richard Harding	Grand Gulf 24 juin	1861			John Buckingham & Co	
Alfred Ingraham	Rocky Springs 13 fév	1861				
J J R Swearinger	Grand Gulf 15 mai	1861			John Buckingham & Co	
C B Tenney, inspec de Levée	St-Joseph, Lne 21 avril	1861			Holloway Lonsdale	
					A P Marshall Bourman & Brown	
O W & L D Andrews	20 janv	1861	1,4 janvier	1862		902 50
J H Campbell & J F Burnet	Crystal Springs 1er janv	1861	1/14 janvier	1862		68 00
W J Allen	Crystal Springs 15 mai	1861	1/4 décemb	1861	John Buckingham & Co	500 00
Browning & Wilson	Utica 19 mars	1861	16/19 octobre	1861		29 21
J F Burnet	Utica 27 mars	1861	28/31 mars	1861		1315 39
J F Burnet	Tallahala 15 juillet	1861	8/11 décemb	1861		70 37
S N & M Caston	Utica 15 nov	1860	15/18 novemb	1861		448 51
L A Campbell & JP McIntyre	Grand Gulf 29 sept	1860	1/4 janvier	1862	John Buckingham & Co	1515 88
J H Campbell	Utica 18 mars	1861	1/4 janvier	1862	Dudley & Mimms	617 50
John Chance	Hazlehurst 14 fév	1861	1/4 janvier	1862		275 00
Thomas E Dickson	Cayuga 1er juillet	1861	1/15 février	1861		29 51
W M Ellis	Pine Bluff 31 mars	1862	1/4 janvier	1861		1449 40
John P McIntyre	Port Gibson 13 mars	1861	17/20 novemb	1861		1549 75
U B Powers	Rocky Springs 26 mars	1861	1/4 octobre	1861	R C McCay	275 00
U B Powers	Rocky Springs 7 mai	1861	7/10 février	1861		202 68
Rebecca B Williams	Utica 1er mars	1861	1/4 décemb	1861	Dudley & Mimms	723 26
C M Bills	Utica 1er janv	1861	1/4 janvier	1862	Dudley & Mimms	677 71
Nathaniel Anderson	Grand Gulf 15 mai	1861	1/4 décemb	1861	John Buckingham & Co	290 35
D A Carmichael	Crystal Springs 3 mars	1860	4/7 janvier	1862	J F Burnet, O Osburn & Jones	
R O Edwards	Edward's Depot 15 mars	1861	1/4 janvier	1862	John Baylor Moore	150 00
J N Pipes	Grand Gulf 15 mai	1861	1/4 décemb	1861	John Buckingham & Co	1250 00
A & S Herron	Cayuga 9 avril	1861	16/19 octobre	1861		200 00
W M Ellis	Pine Bluff 28 octobre	1861	1/4 janvier	1862		2498 67
C H McAlpine	Port Gibson 24 déc	1860	25/28 octobre	1860	L O Bridewell & J A Miller	150 00
James Francis	Grand Gulf 7 mars	1850	7/10 mars	1850		6900 00
Wm Barnes	Burtenton 4 mai	1855	1/4 janvier	1857	W Barnes M'Greenwood & Green liquid	2249 00
W A Patterson	Port Gibson 23 juillet	1861	24/27 juillet	1861	John Buckingham & Co	2534 98
						785 31

CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
19 mars—19, 21,21, 30—avril 2

VENTES JUDICIAIRES.

A. B. JAMES vs. FELLOWES & CO.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,054— En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame A. B. Gordon et W. O Bakewell liquidateurs à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tout le matériel de cette portion du chemin de fer du Golfe du Mexique situé dans la paroisse d'Orléans, consistant en la Gare ou le Dépôt, les hangars Rails en fer, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 27,29—av 1,4

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 22me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

Succession de MARY ELISABETH HASEMAN.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Peter Kaiser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Mary Elisabeth Haseman décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
1er avril—1 5 10

Smith & Rogers vs leurs créanciers—No 23,396

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits insolvables, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pourquoi le compte présenté par le syndic des susdits insolvables, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. D. C. BYERLY, Greffier.
28 mars—28—1er.5 avr

Succession de BERNARD CONNELLY.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve B Connelly, administratrice de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mars—28;1,5av

Succession de VALERY MONTAL.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Dawson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Valery Montal, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mars—26;1 5av

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMSFROER, ancien chef de clinique du Dr Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—1tj

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN HENDERSON vs JNO. T. CLAIBORNE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine PORTION DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro Deux borné par les rues Philip, Première, Howard et Jacobs et faisant partie des terrains primitifs, désignés par les numéros Trois et Quatre, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant voyer, le 13 d'avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville. Ladite portion de terre mesure quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Philip sur cent quatre-vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Première, quatre-vingt-dix-sept pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Howard, quatre-vingt-dix pieds de profondeur en ligne droite d'un côté de la ligne limitrophe du No Deux dudit ilet, ainsi qu'il appert du croquis annexé à un acte au rapport de J. W. Breedlove, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 mars 1866.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant ledit acte au rapport dudit notaire Breedlove, en date du 28 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : 1o. La somme de trois cents piastres ($300), montant de la réclamation du demandeur avec intérêt au taux de six pour cent l'an à compter du 28 mars 1866 jusqu'au 28 mars 1867, et après cette dernière date à huit pour cent l'an jusqu'au jour de la vente, trois piastres et cinq cents ($3,05) frais de protêt, et dix pour cent d'honoraires d'avocat, le tout comptant au moment de l'adjudication ; 2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de l'enchère) le paiement d'un billet de pareille somme de trois cents piastres ($300), par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du 28 mars 1866 et payable à deux ans de date, portant intérêt au taux de six pour cent l'an jusqu'à échéance, et après ce dernier terme à huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement ; 3o. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—15,24,31 ; av 5

TOMES MELVAIN & CO. vs E. STAPLETON & al.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,431.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI neuf d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc. situé au No 97 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 mars—31, avril 3,6,8

J. E. VILLAVASO & CO vs HARLOW J. PHELPS

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt du dit Harlow J. Phelps à sa réclamation contre Henry Boyce, ainsi qu'il appert de la réponse et la demande en reconvention du dit Harlow J. Phelps au procès d'Henry Boyce vs Harlow J. Phelps, portant le No 18,322 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, sur laquelle réclamation jugement a été rendu le 8 de février 1868, par la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en faveur du dit Harlow J. Phelps contre le dit Henry Boyce, au montant de cent balles de coton à raison de quatre cent cinquante livres par balle et à raison de trente-cinq sous par livre.

Et tous les droits, titres et intérêt du dit Harlow J. Phelps au susdit jugement contre le dit Henry Boyce.

Appel du dit jugement a été interjeté à la Cour Suprême.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
26mars—26,31;2,5,7av

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGÈNE TOURNÉ.
Successeur de BERNARD TURPIN.

Goëlette anglaise Pinky.
PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.
95, rue Vieille-Levée.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

La goëlette anglaise PINKY, classée A No 1, bâtiment voilier de 125 tonneaux américains, construite à Essex, Conn., doublée en cuivre ; la grand voile neuve. Ensemble ses agrès, apparaux &c., prête à prendre la mer.

Cette goëlette est une des mieux appropriées au commerce de l'île de Cuba et du Golfe.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Pour plus de détails s'adresser à bord ou au bureau de l'encanteur. 1er avril

Pâtes d'Italie.
PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, le 1er avril 1868, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille Levée—

100 caisses (plus ou moins) pâtes d'Italie.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars.

Vin de famille en caisses et en barriques, champagne, fruits à l'eau-de-vie, vermouth, &c.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, 1er avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 95 Vieille-Levée—

600 caisses vin rouge de famille, 25 barriques ditto, 50 caisses champagne, fruits à l'eau de-vie, petits pois, cèpes à l'huile, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
29 mars

PAR J. P. BOISSEAU.

Propriété de prix à l'encan, pour opérer un partage dans l'affaire Mme Maria Meitzler contre Margaretha Meitzler—No 30,025—Dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau rue Poydras No 167.

IL sera vendu le samedi, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 7 mars 1868—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, compris entre les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Miro, formant l'angle des rues Orléans et Miro, ayant 30 pieds de face sur la première rue et 57 pieds 2 pouces sur la seconde de ces deux rues.

2o—Un terrain touchant, par le fond au fond du susdit terrain, formant l'angle des rues St-Pierre et Miro, ayant 30 pieds de face à la première, sur une profondeur de 57 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade sur la seconde de ces deux rues.

Ces deux terrains sont une subdivision du terrain No 1 de l'ilet No 27.

3o—Un terrain touchant au terrain décrit en second lieu, faisant partie du terrain désigné par le No 2 de l'ilet No 27 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 14 décembre 1844 et déposé à l'étude de Julés Mossy, ancien notaire public de cette ville. Le dit terrain a au pied américain, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 57 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

La propriété décrite en premier lieu est spécialement hypothéquée en faveur des défendeurs, mineurs, Margaretha Meitzler, George Meitzler, Pauline Meitzler, pour la somme de huit cent dix piastres et quarante huit cents—montant qui leur revient de leur père, Conrad Meitzler. Elle est louée à bail, avec un morceau de terre près du fond du terrain décrit en second lieu, à George Stockinger, pour cinq ans à partir du 1er janvier 1866, à raison de vingt-cinq piastres par mois—avec le privilège de cinq années de plus.

Termes et Conditions—L'acquéreur devra assumer la dite hypothèque, maintenir le dit bail, s'engager à payer le montant de la dite hypothèque aux dits mineurs à mesure que chacun d'eux atteindra l'âge de majorité ou qu'il sera émancipé par le mariage ou autrement—avec huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Pour le reste du prix, la moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, en billets divisés au gré des vendeurs, et portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement.

Les autres propriétés seront vendues la moitié comptant ; le reste à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, de la date, en billets divisés en coupons, au gré des vendeurs. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11mars—11,25;1,11av

Terrain de prix, pour bâtir—Vente à l'encan.
Succession de J Hussey.
No 30,122—Dossier de la Deuxième Cour de District.

Par J.P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue Poydras, No 167.

IL sera vendu SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, en date du 7 février 1868,

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par le No 14 de l'ilet No 108 compris entre les rues St. Jean Baptiste, Musique, Girod et Promenade Washington. Le dit terrain a, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la Promenade Washington, 97 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par Le Roy Surgi, daté du 27 novembre 1835 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant F. S. Earhard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—26—11 avril

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de tout le contenu de la résidence de l'angle des rues Quartier et Remparts.—Egalement, magnifiques jeunes Chevaux trotteurs, 4 excellente jeunes Mulets, Poney de dame, belle Vache à lait et 3 Chiens de Chasse, de race.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, passage de la Bourse, No 86.

VENDREDI, 3 avril 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, pour cause de départ, sur les lieux, au coin des rues Quartier et Remparts, Deuxième District, tout le contenu de la dite résidence comprenant—

Beaux meubles de salon bois de rose, acajou, toilettes, armoires, lavabos, armoires à glaces français ses, belles figures parisiennes, pendules en bronze, verrerie, faïence, &c. &c.

Egalement—1 piano Pleyel, une belle jument, jeune et excellente trotteuse, garantie saine et docile.
Un magnifique trotteur de huit ans.
Un beau poney, trotteur, de dame.
4 gros et excellents jeunes mulets.
1 vache laitière, importée, pleine.
3 magnifiques chiens de chasse, de race.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

VENTE PAR CATALOGUE, DE

Magnifiques meubles de salon brocatelle et bois de rose, rideaux et pendules en bronze, de prix ; ornements de cheminées et candelabres : meubles "Boule" ; tapis Médaillon, velours et autres ; magnifiques glaces françaises, etc., etc.

Egalement—Vieux vins Sherry et Madère de qualité supérieure—contenu de la magnifique résidence de G. Miltenberger, et vendu seulement pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 2 avril 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, au coin des rues Dauphine et Royale—tout le contenu de la belle résidence de M. G. Miltenberger.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

La vente des vins commencera positivement à midi.

La maison sera ouverte, pour inspection, le mardi et le mercredi, 31 mars et 1er avril de 11 heures du matin à quatre heures de l'après-midi. 29 mars

10 ilets de prix à "Versailles", paroisse St-Bernard, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—Vente à l'encan.

Succession de N. I. Damiens—No 586.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et salle d'encan : No 86 de la rue Bienville.

LUNDI, 13 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, il sera vendu, à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour de Justice de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse St-Bernard (dossier No 586 de la Cour) les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

DIX ILETS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à "Versailles," dans la paroisse St-Bernard, et désignés par les Nos 143, 144, 145, 146, 131, 132, 133, 134, 147 et 148, faisant partie de la susdite succession.

L'ilet No 143 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Tournefort.

L'ilet No 144 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et l'Avenue de Paris.

L'ilet No 145 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et l'Avenue de Paris.

L'ilet No 146 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Dalembert.

L'ilet No 131 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Laplace et Dalembert.

L'ilet No 132 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Tournefort et Laplace.

L'ilet No 133 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Buffon et Tournefort.

L'ilet No 134 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Buffon et l'Avenue de Paris.

L'ilet No 147 par les rues St-Avide, Prosper, Dalembert et l'habitation Lacoste.

L'ilet No 148 par les rues Prosper Solidelle, Dalembert et l'habitation Lacoste.

Le tout d'après un plan (No 8) dressé par J. Pilié, voyer, en date du 13 avril 1817, et déposé à l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12mars—17,14 21,28 ; 4,11,13av

Terrains de prix, pour bâtir, dans les rues Bienville et St-Patrick.

Succession de W. J. MAYNARD—No 30,055.

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 9 mars 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 25 et 26 de l'ilet compris entre les rues Bienville, St-Patrick, Conti et Bernadotte.

Les terrains Nos 6, 7, 8, 9 et 10 ont chacun 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 105 pieds de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bienville et St-Patrick.

Les terrains Nos 25 et 26 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue St Patrick, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais des acquéreurs qui seront requis d'assumer le paiement des taxes de l'année courante (1868.)
21 mars—21,28—4,11,18,21 avr

Succession d'ALFRED STICKNEY—No 14,284.

Terrains améliorés et de prix, No 332 de la rue de la Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 18 mars 1868, la propriété foncière suivante—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Douane, Canal, Claiborne et Derbigny. Le dit terrain a, au pied américain, 21 pieds de face à la rue de la Douane, sur 104 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, avec toutes les améliorations, lesquelles améliorations comprennent une maison en bois à étage (No 332 de la rue de la Douane) élevée sur briques, ayant six chambres, galerie, cuisine de chaque côté, cour, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, payables au local de la Banque de l'Etat, de la Louisiane, dans cette ville, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement, et garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénande." L'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des billets et pour tous autres frais de justice, et devra faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et pour leur valeur, au profit du ou des porteurs des billets, et il sera requis de payer les taxes de l'année 1868, dues ou qui seront dues.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 mars—25,28—4,11,18,25 avril.

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

Succession de Gustave Durel—No. 20,318.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 16 mars 1868, la propriété suivante :

Un Terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, faisant partie du terrain No Un de l'ilet No 26, lequel terrain forme l'angle des rues Lac et Café et a 44 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Lac, sur 136 pieds de profondeur et de face à la rue Café.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une Maison basse ayant 2 chambres et un cabinet ; une cuisine et chambre à domestique ; arbres fruitiers et 2 pommiers. La propriété est à boisée.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—28 ; avr 4,11,28

Succession de MORITZ HUSS.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Peter Schmucker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Moritz Huss, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27mars—27,31;5av

PAR A. FEIBER.

Vente importante et péremptoire de marchandises sèches, habillements, lingerie, groceries, fournitures de bureaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu mercredi, le 1er avril 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—Une grande facture de marchandises sèches, comprenant : Coton blanc et coton écru à draps, indiennes, jaconats, tape checks, brillantine, toile, coton et bobinet à moustiquaire, coutil à matelas, denims, Hickory, stripes, ginga fil et ginga coton, alpacas, bonneterie, moustiquaires, &c.

Egalement—Une facture d'habillements de printemps et d'été, reçus et qui seront vendus au plus haut enchérisseur.

Un beau stock de lingerie.

Egalement—Un beau stock de chapeaux ; une grande facture de groceries, fournitures de bureaux, &c.

Conditions à la vente. 1er avril

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de fantaisie, habillements et chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 2 avril à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

897 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
470 do articles de fantaisie et notions,
750 do d'habillements d'été,
240 douzaines chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

—AUSSI—

Habillements d'été, Marchandises sèches, &c.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 1er avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—
200 caisses bottes, souliers et brodequins,
—AUSSI—
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,
—AUSSI—
200 lots habillements d'été, Marchandises sèches, &c.
Conditions—Comptant. 31 mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Fond de magasin de véritables Cigares de la Havane, Etagères, Comptoirs, Installations de gaz ainsi que le Bail de l'établissement.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

VENDREDI le 3 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, au No 136 rue de la Commune, entre les rues Camp et St Charles, tout le contenu du susdit établissement, consistant en partie de véritables cigares de la Havane, de qualités supérieures et des marques favorites, tabac à chiquer et à fumer, installations de gaz, comptoirs, etc.

— Egalement —

Le bail de l'établissement, échéant au 1er novembre 1868, avec privilège de renouvellement pour deux ans. Les conditions du bail seront lues au moment de la vente.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

Contenu du Café Merchants Exchange.
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36, rue Bienville.

MERCREDI le 1er avril, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'angle des rues Conti et Vieille-Levée : Tout le contenu du Café Merchants Exchange, consistant en partie en lustres, comptoirs, carafes, tables et assiettes pour lunch, liqueurs, installations de gaz et trois longs à horloges. &c. &c.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
29 mars

Succession de Mathew Courtade.
No 29,854.
Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

Propriété de grande valeur et améliorée, encoignure Esplanade et Plauché, Troisième District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau et Salle de vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1868, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade Plauche, Kerlerec et Villeré, mesurant, mesure américaine, 35 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 60 pieds de face à la rue Plauché.

La susdite propriété fut achetée par Mathew Courtade, d'après deux actes séparés, pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le premier acte en date du 18 avril 1866, qui établit la moitié indivise de la susdite propriété de F. Renaud, et d'après le second acte en date du 22 septembre 1866 il appert que l'autre moitié indivise fut achetée de Joseph Artigues.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, y compris les timbres du gouvernement, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—11,25;2—1,8-11 avril

Succession de Louis Bonfort d'Estenville.

Propriété dans la ville de Lewisbourg, paroisse St-Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente et bureau : 36 rue Bienville

SAMEDI 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession, savoir :

DEUX certains Lots de Terre, situés dans la ville de Lewisbourg, paroisse St-Tammany, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf, dans l'ilet No 1, borné par les Avenues Laurel, Elm et Fontaine, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Elm, sur une profondeur de 210 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan par C. A. de Armas, déposé voyer général, en date du 26 juillet 1867, et déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire en cette ville et aux pièces de l'Etat, dont acte en Etat, pour référence : ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Termes et conditions—Cette vente d'aura lieu à la seconde et dernière ; aussi d'après la condition de deux dits lots, être achetée par un seul enchérisseur ; la vente sera aussi à crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec sécurité personnelle approuvée, qui promet le paiement dudit bon à sa maturité.

Acte de vente, pardevant Louis Duriguenaud, avec les timbres du gouvernement des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 18 mars—18 ; av 1,4

Succession de John Crasina.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisième Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama. — No 27,258 — Deuxième Cour de District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36, rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 mai 1867, pour le compte de la susdite succession, savoir :

1o—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 27 et 28, dans l'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Johnson et Galvez, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 7 lignes sur la rue Commune, par 120 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2o—Neuf certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18, dans l'ilet borné par les rues Touti, Rochebave, Orléans et St-Anne, et les No 17 mesure 30 pieds de face sur la rue Ste Anne, par 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la rue Rochebave, et 91 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de séparation du No 18 ; le No 18 mesure 30 pieds de face sur la rue Ste Anne, par 91 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Touti, et 91 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur.

3o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 dans l'ilet borné par les rues Touti, Rochebave, Orléans et Ste Anne, mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue Touti, par 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4o—Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Rochebave désignés par les Nos 84 et 86 ; le No 84 mesure 27 pieds de face sur la rue St-Philippe par 157 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Rochebave et 176 pieds 1 1/2 lignes du côté de la rue Dorgenois. Le lot No 86 mesure 26 pieds 2 pouces 1 ligne de face sur la rue St-Philippe par 160 pieds 3 pouces et 2 1/2 lignes du côté de la rue Dorgenois ; et 161 pieds 6 pouces 7 3/4 lignes de la rue Dorgenois.

5o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Dauphin, Bourbon et Carnot mesurant 27 pieds 3 pouces de face sur la rue St Ferdinand et St Jean Baptiste, 1 mesurant 8 pieds de face sur la rue Claiborne, par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6o—Quatre certains lots de terre situés dans le même District que celui cinquièmement décrit, désignés par les Nos 14, 16, 18 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bazeville, Dublin, Brutus et Carnot mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carno par 139 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

7o—Un certain lot de terre situé dans la paroisse Jefferson désigné par le No 1, dans l'ilet borné par les rues Louisiana Avenue Jersey, Toledano et Laurel mesurant 30 pieds de face sur la Louisiana Avenue, par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8o—Six certains lots de terre situés dans la ville de Jefferson, désignés par les Nos. 23 à 28 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Napoléon Avenue, Ieus, Water et Levée. Le lot 28 formant l'encoignure des rues Napoléon Avenue et Levée, d'après le plan maintenant exposé à la Bourse.

9o—Quatre certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton désignés par les Nos 14, 16, 18 et 20 dans l'ilet borné par les rues Leonidas, Nouvième, Dixième et Jefferson. Le lot No 14 mesure 52 pieds de face sur la rue Leonidas par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 16, 18 et 20 mesurent chacun 51 pieds de face sur la rue Leonidas par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

10o—Tout le section No 33, Township No 4 au sud du Range No 2, l'Ouest du méridien de Paris, dans le District de terre offert à la vente de St Stephens, District d'Alabama, contenant 640 acres de terre.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit pour billet portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale sur la propriété. En cas de non paiement à échéance on ajoutera 5 0/0 pour honoraires d'avocat.

Acte de vente y compris les timbres aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public.
11 mars—11,26,29—1er,10,11 av

VENTES DE CONSTABLE.

J. B. F. VANCKE contre A. ROUQIEUX.

COUR de Deuxième Juge-de-Paix — No 4078 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 11 avril 1868, à midi, au No 251 de la rue de la Douane—26 bocaux, 100 bouteilles et leur contenu, 7 carafes, 3 boîtes sauce poivre, 1 pendule, 25 verres à vin, 9 bouteilles sirop, un fourneau de cuisine, et tout, saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
1er avril—4,11 H. C. PENNIMAN, Constable.

Troisième Cour de Justice de Paix.
Paroisse et ville d'Orléans.—No 4,852.

James WIGHTMAN vs. la goëlette ZEPHNY ARRENCY.

SUIVANT un ordre de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, lancé dans l'affaire ci-dessus, avis est par le présent, donné à toutes les personnes ayant intérêt dans la goëlette Zephny Arrency, provisoirement saisie et en ce moment la possession de la dite Cour, dans les poursuites, quand ce précepte intenté contre la dite goëlette est à la diligence du présent notification, et sommées de comparaître, enregistrer devant les Juges, le plus tôt faire de la goëlette du susdit ci-dessus pour la saisie provisoire de la dite goëlette.
Nouvelle Orléans, 31 mars 1868.
1er avril—7,15. CHS. CATOIR, Ax. Constable.

Jacob Wild contre M. et Mme Geo. White. No. 3,909.

COUR DE DEUXIÈME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé Paris Childress, deuxième Juge-de-Paix, je vendrai à l'enchère publique, le MERCREDI, 1er avril 1868, à midi, au coin des rues Julia et Foucher, un lot de meubles saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
21 mars—21,25—1er av. H. C. PENNIMAN, constable

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc.
E. GAUDOX,
Pharmacien de l'Université de Paris
Rue Conti et Bourbon.
22 sept

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ : images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9nov—1an

JACOB OTT Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.
Bottes, Souliers, Linge fait, Chemises et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 2 avril, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—
100 lots linge fait, de saison.
—Aussi—
50 douzaines chemises.
— Et —
Une facture chapeaux.
Conditions à la vente. 1er avril

Vente péremptoire de Glaces françaises, Pendules, Chandeliers, Sacs, Sacs-Nécessaires, Sacs de voyage, d'importation nouvelle.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, le deux avril, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Glaces françaises biseautées, ovales ; glaces carrées, cadres dorure riche, pendules albâtre et or, à sujets, socles d'ébène avec verres, chandeliers, valises, sacs de dames en cuir vert et de Russie, sacs nécessaires, sacs de voyage, pour clore une importation.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 mars

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.
Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, vendredi le 10 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi, à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, d'après et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868, No 30,036, du dossier de ladite Cour — Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier, appartenant à ladite succession.

Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars—31—4 10 avr

Terrains améliorés dans le Premier et Troisième Districts.

Succession de Stephen et Rosetta Brown — *No. 30,036.*

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 14 mars 1868, No 30,036 du dossier de ladite Cour, les propriétés suivantes, situées dans les Premier et Troisième Districts de cette ville, appartenant à la succession de Stephen et Rosetta Brown :

1o—Une moitié du terrain situé dans le faubourg Franklin, faisant partie du No 12 dans l'ilet No 5, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 7 juin 1828, déposé au bureau de Théodore Seghers notaire public. Ladite moitié de terrain mesure trente pieds de face à la rue Marigny, entre les rues Josée, Elmo et Solidelle, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No 11, et de l'autre côté par l'autre moitié dudit lot No 12 ;

2o—La moitié d'un terrain désigné par le No 7, situé dans le faubourg Ste-Marie dans l'ilet borné par les rues Perdido, St John, Gravier et —— mesurant 30 pieds de face à la rue St-John, sur 118 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne des lots 4, 5 et 6 et 118 pieds 11 1/2 pouces de l'autre côté et 30 pieds 3 pouces sur la ligne du fond ; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois et une cuisine à étage, en bois.

Termes et conditions—Une moitié comptant, en billets des Etats-Unis et la balance à un an un billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date, jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du dit billet. Les améliorations devront être assurées et la police transférée à qui de droit.

Acte de vente pardevant A. Fitot, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 31 mars—avril 4 18 25 mai 2

PAR S. GUINAULT

Jolie maison sur la rue Kerlerec, Nos 55 et 57.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec et Histoire, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre les rues Craps et Amour—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, une autre bâtisse de deux chambres et un barber de deux chambres, cour carrelée, jardin, puits, citerne, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date et hypothèque.

Acte de vente par-devant E. Eude, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 29mars

Succession de Marie Blondeau, Veuve de M. M. Ménvielle.

Vente sans aucune réserve pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 4 avril 1868, il sera vendu, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Sept lots de terre formant la presque totalité de l'ilet renfermé par la Promenade St-Bernard, les rues Orely, Touti et Rochebave, mesurant 311 pieds de face à la Promenade St-Bernard, 274 pieds de face à la rue Orelly, 161 pieds 10 pouces de face à la rue Rochebave et 276 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Touti. Ensemble, une maison ayant cinq chambres, cabinet, cuisine et bergerie, écurie pour plusieurs chevaux, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés au gré des héritiers, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public.
29 mars

Maison rue des Français.
Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 24 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue des Français, sur 63 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie, cour. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt de la date et hypothèque.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.

Succession de Pierre Perenilhet—No 29,455.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 5 mars 1868,

Les propriétés suivantes :

1o Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'ilet renfermé par les rues Ste Anne, Orléans, Villeré et Robertson, désigné par le No 7 de l'ilet 74, d'après un plan fait par Louis Surgi en date du 16 juin 1839 et déposé en l'étude de Theodore Tureau, alors notaire en cette ville, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur 72 pieds 3 1/2 lignes de profondeur du côté de la rue Villeré et 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne opposée. Ensemble, une maison en briques Nos 26 et 28, avec corridor de chaque côté, ayant 4 chambres, galerie, 2 cabinets, 3 chambres en haut, ayant une écurie et hangar, bâtie par Jos. Mentionnés, en 10 ans, 2 cabinets, 3 chambres en haut, et le tout divisé en deux logements et loués $65 par mois avec un bail bien garanti jusqu'au 31 mars 1870.

2o Un autre lot de terre situé dans le même faubourg et district, dans l'ilet renfermé par les rues Tremé, St Claude, St-Philippe et Ursulines, faisant partie du lot No 21, d'après un plan fait par J. Pilié, en date du 5 juin 1828 et étude de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot de terre mesure, (mesure américaine) 26 pieds de face à la rue Tremé, sur 30 pieds de profondeur. Ensemble, une maison No 223, avec corridor, cabinets, cuisine double, et 2 cabinets, latrines hydrant, &c. Le tout divisé en deux logements, loués $40 par mois. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date et garantis par hypothèque, et privilège sur les propriétés vendues.

Les bâtisses sur les susdits terrains devront être assurées contre les risques du feu et les polices d'assurances transférées par les héritiers vendeurs, le tout à la charge des acquéreurs. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, les acquéreurs paieront 5 p. 0/0 pour honoraires d'avocat.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars—12,20 27—av 3,11

Meubles de bureau, Prélats, Coffres-forts, etc

Succession de LAZARE ALCIDE LEBLANC
PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 2 avril 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 février 1868.

Un lot de meubles consistant en bureaux, coffres forts, pendules, chaises, tabourets, armoires, Bibliothèque, prélats, etc, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 mars—27—2 av

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (New York.)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore (Md) vient d'être transportée à Irvington, New York.

Cette belle ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées pratiquement. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à A. BOURSAUD, principal.

Référence : Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. Sjanv—2m 3fps

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—1an

COLLÈGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce en ville. Les jeunes gens, les hommes et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, etc., selon leurs besoins. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port pour toutes espèces de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.
8 nov RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures, confiées à des professeurs du premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs entièrement capables.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à considérations particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

AGENCE GÉNÉRALE

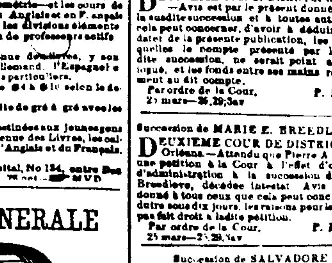

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cabuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
2fév—1an 37, Vieille Levée.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, lingerie ; marchandises avariées ; reste d'un magasin de détail.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 1er avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—

600 pièces de marchandises sèches, &c., &c., telles que coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, ginga fil et ginga coton, toile à ancre et moustiquaires, bobinet de 108 et 98 pouces, linons toile et linon, jaconats blancs, percales françaises, grenadines unies et brodées, ginghams unis et fantaisie, jaconats suisses blancs, tape checks, nansous, mousselines brochées et Jacquard, diapre toile et coton à draps, châles dentelle, bareges à voiles, casimirs, satinets, doeskins, jeans, tweeds, cotonnades, denims, stripes, mouchoirs toile et coton, serviettes toile, nappes, bonneterie, mollets, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, &c., &c.,

200 lots—le reste d'un beau magasin de détail—vente sans aucune réserve.

—Et, pour le compte de qui il appartiendra—

8 caisses indiennes, marques assorties,
1 do ginga de meubles,
1 do chaussons blancs de dames,
1 do indiennes,
1 do cols dits "enameled,"
1 do "notions,"
10 pièces coton blanc Harris A. A.

—Egalement, à 1 heure de l'après midi—

Etagères, carafes, installations de gaz, &c., &c., au magasin No 26 de la rue de la Douane. 1er avril

PAR D. E. MORPHY.

Douves en chêne. Douves en chêne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 1er avril 1868, à 5 heures de l'après-midi, sur la Levée, au pied de la rue du Canal—

9000 douves en chêne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, le 2 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Canal—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, baggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 2 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Baggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis mars

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Magasin à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph.

Succession de LEWIS KRAIL.
—No 15 505—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Par G. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 30 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis Krail, décédé, la propriété ci-après décrite :

1o Un lot de terre situé dans le 1er District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St-Joseph et North Market, désigné comme une partie du terrain No 5 et mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur ou en 63 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et face sur la rue St-Joseph. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages le haut convenablement divisé pour demeure et loué à bail à M. J. Keller jusqu'au 1er octobre 1870, à $175 par mois, et vendu sujet au susdit bail.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,754 65, payable le 6 de juin 1868, portant intérêt à 8 pour cent par an, du 6 de juin 1867 jusqu'à échéance. Le reste à un an de crédit, en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement et assumera les 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de procès et le privilège et hypothèque de vendeur sur la propriété vendue.

2o Le passage ou alley-way situé au fond du susdit terrain mesurant environ 3 pieds 4 pouces de face à la rue St-Joseph, 63 pieds 11 pouces en profondeur du fond et environ 13 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public.
1er avril—11,18,25 m

AVIS IMPORTANT.

Aux consommateurs de glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

10 actions du "New Orleans Ice Company" (Compagnie de Glace de la Nouvelle-Orléans) de $100 par action payées.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29mars

LIVRES A L'ENCAN,

—Tous les soirs—

Ouvrages classiques, en prose et en vers, Ouvrages de Science et d'Art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Livres élémentaires, d'Education, &c, Papeterie et Articles de Bureau.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

TOUS les soirs à 7 heures, au magasin No 16, rue St-Charles entre Canal et Douane, il sera vendu le stock entier de—

THOMAS L. WHITE, en faillite.

Jusqu'à ce que tout le stock soit disposé, par ordre de M. E. Norton, assignés pour à des trésorières. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 24 mars

PAR H. W. PALFREY.

Jane Trotant contre Alexander J. Hanna et autres —No 28,923.

Vente à l'encan pour opérer un partage.

Terrains de prix et améliorés au coin des rues Foucher et Girod.

Un assortiment complet d'appareils, installations et machines à raffiner.

Bail de bâtisses de prix—Nos 128 et 130 de la rue des Magasins—servant de raffinerie.

— Egalement —

Excellents terrains pour bâtir sur le Louisiana Avenue et la rue Colisée—en nombre au gré des acheteurs.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No. 26.

LE SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 3 mars 1868 et d'un ordre subséquent daté du 15 juin 1867, il sera vendu pour le compte des intéressés—

1. UN TERRAIN, avec tous les droits, privilèges et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Foucher, Girod, Magasins et Lafayette. Le dit terrain forme l'angle des rues Girod et Foucher, et a 118 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Foucher, 114 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Girod, 113 pieds 8 pouces sur la ligne latérale qui s'étend vers la rue Lafayette et 47 pieds 8 pouces à la ligne du fond.

2. UN ASSORTIMENT COMPLET d'appareils de raffinerie, comprenant en partie, vacuum pans et accessoires, machines à pomper, bouilloires à vapeur fourneaux à vapeur, citernes et réservoirs en fer, machines centrifuges, machines à pomper, bouilloire à vapeur, [illegible], ustensiles, [illegible], meubles de bureau, &c.

LE BAIL, à partir du jour de la vente, de quatre terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, dans l'ilet compris entre les rues Magasins, Lafayette, Girod et Foucher. Deux de ces terrains portant les Nos 128 et 130 de la rue des Magasins, dont font face à la rue Foucher immédiatement derrière le susdit Les conditions du bail sont $2500 par an, payables trois mois, en billets de $625 à la Banque d'Amérique, les derniers jours de mars, juin, et septembre de chaque année, jusqu'au 30 septembre 1871, époque de l'expiration du bail.

3—SEIZE TERRAINS, avec tous leurs droits, privilèges et dépendances, situés dans la ville de Jefferson, désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement et les Nos 3, 4 et 5 inclusivement de l'ilet No 17 compris entre la Louisiana Avenue, les rues Toledano, Colysée et devant Plaquemine et Prytanie. Les terrains Nos 1 à 3 sont chacun 30 pieds de face à la rue Colysée sur 150 pieds de profondeur. Le terrain No 14 forme l'angle des rues Colysée et Toledano. Les terrains Nos 1 sur lesquels [illegible] de la rue du Louisiana Avenue, sur 150 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme l'angle de Louisiana Avenue et la rue Colysée, les autres terrains ont chacun 32 pieds de face à la Louisiana Avenue, sur 150 pieds de profondeur. Les terrains Nos 3, 4 et 5 chacun 30 pieds de face sur la rue Toledano, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après le plan dressé par M. Dreux, et annexé à un acte de partage daté le 21 avril 1855, par devant Théo Guyol, alors notaire.

CONDITIONS DE LA VENTE. — Pour les propriétés foncières et les meubles décrits en premier et second lieu, un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste de l'adjudication, trois et six mois de crédit en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs seront tenus de payer l'intérêt à huit pour cent l'an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et à des timbres du Trésor des Etats Unis [illegible].

Pour les propriétés foncières décrites en troisième lieu, un quart comptant, et le reste du Trésor des Etats Unis. Pour le reste de l'adjudication, un, deux et trois ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant P. C. Cuvelier, notaire public. No de ce Gravier 1er avril—1er 9 24—1er 2 mai

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal No 30,123.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Levy Jonas Rosenthal, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27 mars—5 7 avril

Succession de Théodore Hairy—No 30,085.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Marie Hairy, tutrice naturelle de ses enfants mineurs ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27 mars—3 avril

Succession de C. F. JACKSON—No 29,931.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
25 mars—26,29;3av

Succession de MARIE E. BREEDLOVE—No 30 094

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pierre A. Harty a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie E. Breedlove, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
25 mars—2 29,3av

Succession de SALVADORE CORRAO

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Salvadore Corrao, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
24 mars—21 3,av

PETER WILLIAMS [illegible]

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers de Peter Williams sont par le présent notifiés de se réunir en assemblée au bureau de [illegible] notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable [illegible].

Par ordre de la Cour. D. C. BYERLY, Greffier.
25 mars—25,30—4 av